

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 7 juillet 2014

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Isabelle Laporte	<p>Madame Isabelle Laporte, de l'Association de soccer de Rosemont-La Petite-Patrie; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>Mme Laporte fait état de ses observations eu égard à la disponibilité des terrains de soccer dans l'arrondissement et souhaiterait que l'arrondissement relance son projet de conversion du terrain d'Étienne-Desmarteau en superficie synthétique.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, MENTIONNE QUE LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN ÉTIENNE-DESMARTEAU A ÉTÉ REFUSÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. IL INDIQUE CEPENDANT, QU'À LA SUITE DE L'ANNONCE DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, L'ARRONDISSEMENT A DÉJÀ COMMENCÉ À TRAVAILLER AFIN DE S'ASSURER DE POUVOIR PROFITER D'UN PROGRAMME ET POUVOIR L'APPLIQUER AU FINANCEMENT D'UNE AMÉLIORATION D'ÉQUIPEMENT SPORTIF DE CE TERRAIN.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>M. Marcel Cadieux</p>	<p>Monsieur Marcel Cadieux; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>M. Cadieux soulève son inquiétude à l'égard du placardage d'enseignes publicitaires autocollantes du commerce sis au 2856, rue Masson, se trouvant directement en face de l'église Saint-Esprit, sise au 2851, rue Masson. À cet effet, M. Cadieux soumet 4 questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Cadieux souhaite savoir si ce commerce a reçu un permis pour l'affichage d'enseignes sur ses vitrines ?</p> <p>2) M. Cadieux se demande s'il existe une protection dite visuelle des bâtiments situés en face de l'église Saint-Esprit, étant donné sa valeur patrimoniale exceptionnelle ?</p> <p>3) M. Cadieux se questionne sur la position de l'arrondissement face à l'affichage excessif des commerces situés directement en face de l'église.</p> <p>4) M. Cadieux souhaite savoir si l'arrondissement à l'intention de freiner l'affichage d'enseignes du bâtiment dont il est question.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>P.-P. Savignac</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QU'IL Y A EU UN OCTROI DE PERMIS POUR L'AFFICHAGE DE L'ENSEIGNE, IL Y A DÉJÀ UN PEU PLUS D'UN AN. L'ENSEIGNE A SEULEMENT ÉTÉ INSTALLÉE RÉCEMMENT. M. CROTEAU MENTIONNE QUE L'INSTALLATION SERAIT POSSIBLEMENT NON CONFORME AU PERMIS LUI AYANT ÉTÉ OCTROYÉ.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SOULÈVE QUE COMPTE TENU DU CARACTÈRE PATRIMONIAL DE L'ÉGLISE SAINT-ESPRIT, LES DEMANDES DE PERMIS VISANT DES IMMEUBLES DU QUADRILATAIRE ENTOURANT L'ÉDIFICE, DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, MENTIONNE QU'ÉTANT DONNÉ QUE LES ENSEIGNES PUBLICITAIRES ONT ÉTÉ AFFICHÉES À L'INTÉRIEUR DE LA VITRINE DU COMMERCE, L'ON NE PEUT PAS IMPOSER DE SANCTIONS AU COMMERÇANT.</p> <p>LE DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, PIERRE-PAUL SAVIGNAC, CONFIRME LES DIRES DU MAIRE ET INDIQUE QUE L'ON NE PEUT PAS RÉGIR CE QU'IL Y A À L'INTÉRIEUR DES COMMERCES.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Nadia Bacal-Mainville	<p>Madame Nadia Bacal-Mainville; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>Mme Bacal-Mainville soumet deux questions auprès du conseil :</p> <p>1) Mme Bacal-Mainville souhaite connaître le projet de la Ville de Montréal destiné à bétonner la piste cyclable sur la rue des Carrières.</p> <p>2) Mme Bacal-Mainville désire savoir si le chalet du Parc du Pélican sera rendu accessible d'ici la fin de l'été.</p>	<p>F. Limoges</p> <p>K. S. Langlois</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU GREFFE</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, INDIQUE QUE LA PISTE MULTI FONCTIONNELLE N'EST PAS GÉRÉE PAR L'ARRONDISSEMENT ET QU'ELLE FAIT PARTIE DE LA ROUTE VERTE DU QUÉBEC. M. LIMOGES MENTIONNE DE PLUS QUE L'ON NE CONNAÎT PAS L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE CE PROJET ET QU'IL EST POUR LE MOMENT PRÉMATURÉ DE PRENDRE POSITION.</p> <p>LE DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU GREFFE, ME KARL SACHA LANGLOIS, SOULÈVE UN RETARD QUANT AU CHANTIER, ATTRIBUABLE À DES IMPRÉVUS. ME LANGLOIS MENTIONNE CEPENDANT QUE L'ARRONDISSEMENT S'AFFAIRE À LE TERMINER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE MAIS NE PEUT POUR LE MOMENT S'AVANCER SUR LA DATE DE SON INAUGURATION.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Philippe Gingras	<p>Monsieur Philippe Gingras; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>M. Gingras soumet deux questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Gingras indique qu'il existe un fort achalandage routier sur l'avenue Laurier Est et qu'il est devenu très difficile pour les piétons de traverser à certaines intersections. Il aimerait donc savoir si des solutions seront mises en œuvre pour pallier ce problème.</p> <p>2) M. Gingras souhaite connaître l'état d'avancement du projet destiné à mieux encadrer l'interdiction de stationnement des véhicules à moins de cinq mètres des intersections.</p>	<p>É. Duchesne</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DU VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, INDIQUE QUE LA SÉCURISATION PIÉTONNIÈRE DE L'ÉCOLE LAURIER SERA FAITE CETTE ANNÉE EN PRIORITÉ ET QUE PAR LA SUITE, L'ARRONDISSEMENT ÉTUDIERA LES POSSIBILITÉS AFIN D'AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE CIRCULATION DU SECTEUR.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SOULÈVE L'EXISTENCE D'UN RÈGLEMENT À CET EFFET QUI N'EST POUR LE MOMENT PAS APPLIQUÉ DANS L'ARRONDISSEMENT. M. CROTEAU INDIQUE CEPENDANT QUE LA RÉGLEMENTATION SERA MISE EN APPLICATION SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL D'ICI TROIS ANS ET QUE L'ARRONDISSEMENT DEVRAIT LA FAIRE APPLIQUER SUR SON TERRITOIRE D'ICI DEUX ANS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Gilles Laporte	<p>Monsieur Gilles Laporte; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>M. Laporte soumet deux questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Laporte a déposé une plainte l'hiver dernier concernant une accumulation excessive de pneus usagés sur le terrain de son voisin. Il souhaite savoir si la réglementation municipale à ce chapitre demeure toujours en vigueur.</p> <p>2) M. Laporte désire être informé quant au processus de suivi des appels effectués via le 311.</p>	<p>A. Goyette</p> <p>P.-P. Savignac</p> <p>P.-P. Savignac</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LA CHEF DE DIVISION DES PARCS ET DES INSTALLATIONS, ARIANE GOYETTE, FAIT ÉTAT DE LA SITUATION ET MENTIONNE QU'ELLE RENCONTRERA LE CITOYEN.</p> <p>LE DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, PIERRE-PAUL SAVIGNAC, INDIQUE AU CITOYEN QU'UNE INSPECTION SERA DE NOUVEAU FAITE À CETTE ADRESSE.</p> <p>LE DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, PIERRE-PAUL SAVIGNAC, MENTIONNE QU'IL S'AGIT D'UN SUIVI EFFECTUÉ PAR TÉLÉTRAITEMENT. UNE LETTRE EST AUTOMATIQUÉMENT ENVOYÉE LORS D'UNE PLAINTÉ EFFECTUÉE AUPRÈS DU BUREAU ACCÈS MONTRÉAL.</p>
Mme Pierrette Bibeau	<p>Madame Pierrette Bibeau; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014;</p> <p>Mme Bibeau discute du dossier du Jardin botanique, soit plus précisément des emplois coupés dans le parc ainsi que des heures d'ouverture du parc.</p>	<p>É. Duchesne</p> <p>G. Lavoie</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DU VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, EXPLIQUE À LA CITOYENNE QU'IL EST POUR LE MOMENT IMPOSSIBLE D'AVANCER SUR LE DOSSIER ÉTANT DONNÉ UN MANQUE D'INFORMATION SUR LES MODIFICATIONS IMPOSÉES PAR LA VILLE CENTRE. MME DUCHESNE INDIQUE QU'ELLE INFORMERA SUBSÉQUEMMENT LA CITOYENNE DES DÉMARCHES À SUIVRE POUR SOUTENIR LA CAUSE.</p> <p>LE CONSEILLER DE MARIE-VICTORIN, GUILLAUME LAVOIE, INVITE LA CITOYENNE À SIGNER LA PÉTITION ET VENIR AU CONSEIL MUNICIPAL POUR FAIRE CONNAÎTRE SON AVIS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Alexandre Paré	<p>Monsieur Alexandre Paré; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>M. Paré désire obtenir l'appui de l'arrondissement afin de maintenir le revêtement de poussière de pierres pour la piste multifonctionnelle longeant la rue Des Carrières.</p>	<p>F. Limoges</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, INDIQUE QUE L'ARRONDISSEMENT N'A PAS REÇU DE PLANS POUR D'ÉVENTUELLES MODIFICATIONS. À CET EFFET, L'ARRONDISSEMENT RESTE DANS L'ATTENTE DE PROPOSITIONS.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE DE QUOI IL EN RETOURNE.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, INVITE LE REQUÉRANT À FAIRE PART DE SES PRÉOCCUPATIONS AU CONSEIL DE VILLE</p>
M. Donald Laflamme	<p>Monsieur Donald Laflamme; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>M. Laflamme soumet trois questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Laflamme souhaite connaître le protocole d'intervention de l'arrondissement pour contrer le fléau des graffitis.</p> <p>2) M. Laflamme mentionne qu'il serait souhaitable d'accorder une plus grande visibilité aux arrestations pour méfaits sur le domaine public.</p> <p>3) M. Laflamme présente ses observations à l'égard des obstructions de la voie publique dans le secteur de la rue des Écores et le boulevard Rosemont.</p>	<p>M.-A. Gadoury</p> <p>M.-A. Gadoury</p> <p>M.-A. Gadoury</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, MARC-ANDRÉ GADOURY, SOULIGNE QU'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET L'ARRONDISSEMENT SERA ADOPTÉ LORS DE LA PRÉSENTE SÉANCE. DE PLUS, IL INDIQUE QUE LORS D'ARRESTATIONS, DES POURSUITES JUDICIAIRES ET DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT SERONT INTENTÉES ENVERS LES CONTREVENANTS.</p> <p>MONSIEUR MARC-ANDRÉ GADOURY RASSURE LE CITOYEN À L'EFFET QUE LE PROTOCOLE QUI SERA ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE VA DANS LE SENS DE SON INTERVENTION.</p> <p>MONSIEUR MARC-ANDRÉ GADOURY, SOULIGNE LES EFFORTS DU PDQ 35 ET PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. David Germain	<p>Monsieur David Germain; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>M. Germain s'enquiert de l'état d'avancement du projet de prolongation de la rue Gilford et de l'expropriation de l'entreprise Fermont Import-export, mentionnée par les promoteurs immobilier, lors de l'achat de sa propriété.</p>	<p>F. W Croteau</p> <p>P.-P. Savignac</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DÉCLARE QU'IL EST PARFOIS PLUS PRUDENT DE VÉRIFIER AUPRÈS DES AUTORITÉS MUNICIPALES EN CE QUI TRAITE DES PROMESSES FAITES PAR LES PROMOTEURS.</p> <p>LE DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, PIERRE-PAUL SAVIGNAC, INDIQUE QU'IL Y A TOUT INTÉRÊT À CE QUE CE SECTEUR DEVIENNE UN MILIEU RÉSIDENTIEL PLUS CONVIVIAL, MAIS QUE LE PROLONGEMENT DE LA RUE GILFORD N'EST PAS NÉCESSAIRE POUR L'INSTANT.</p>
M. Denis Lebœuf	<p>Monsieur Denis Lebœuf; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>M. Lebœuf souhaite savoir de quelle façon les obstructions sur la voie publique sont gérées.</p>	<p>F.W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME LE CITOYEN DE LA FAÇON DONT L'ARRONDISSEMENT GÈRE LES OBSTRUCTIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Philippe Beaudin	<p>Monsieur Philippe Beaudin; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>M. Beaudin soumet deux questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Beaudin mentionne avoir appelé à plusieurs reprises l'arrondissement afin que des bancs publics soient installés devant son commerce, sis au 5985, rue Saint-Hubert, et réitère sa demande auprès du conseil d'arrondissement.</p> <p>2) M. Beaudin souhaite savoir s'il serait possible que les travaux d'aménagement de la rue Saint-Hubert commencent à partir du boulevard Rosemont.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QUE LE PROJET DÉBUTE À LA HAUTEUR DE LA RUE DE BELLECHASSE, À LA DEMANDE DE LA SDC PLAZA SAINT-HUBERT EN CORRESPONDANCES AVEC LES FUTURS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SOUS TERRAINS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Cathy-Anne Boiteau	<p>Madame Cathy-Anne Boiteau; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>Mme Boiteau soumet trois questions auprès du conseil :</p> <p>1) Mme Boiteau soulève une difficulté d'accès au Jardin botanique.</p> <p>2) Mme Boiteau exprime son souhait d'une prolongation des heures d'ouverture de la pataugeoire de La Louisiane.</p> <p>3) Mme Boiteau désire savoir si l'arrondissement à l'intention d'installer un système de filtration dans toutes les pataugeoires ?</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>D. Moreau</p> <p>D. Moreau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DE LA CITOYENNE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SOULIGNE QUE LA PATAUGEOIRE EN QUESTION N'EST PAS UNE PATAUGEOIRE DE TYPE FILTRÉE, CE QUI EMPÊCHE LA PROLONGATION DES HEURES D'OUVERTURE. M. CROTEAU RÉFÈRE À MONSIEUR DANIEL MOREAU AFIN QUE DES SOLUTIONS SOIENT ENVISAGÉES.</p> <p>LE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DANIEL MOREAU, CONFIRME LES PROPOS DU MAIRE. CEPENDANT, IL MENTIONNE QUE SON ÉQUIPE ÉTUDIERA LA POSSIBILITÉ DE MODIFIER LES HORAIRES EN FONCTION DE L'ACHALANDAGE.</p> <p>LE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DANIEL MOREAU, MENTIONNE L'EXISTENCE D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES PATAUGEOIRES.</p>
Mme Geneviève Bertrand	<p>Madame Geneviève Bertrand, de l'Organisation de Baseball Rosemont; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>Mme Bertrand souhaite savoir de quelle façon l'organisation pourrait manifester les besoins pour obtenir du financement pour la réfection de terrains de Baseball.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SOULIGNE LA SENSIBILITÉ DU DIRECTEUR DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, MONSIEUR MOREAU, À L'ÉGARD DES PROJETS DE RÉFECTION DES PARCS. M. CROTEAU MENTIONNE DE PLUS, QUE DANS LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMOBILISATION 2015, IL EST PRÉVU UNE RÉPARATION DES LUMINAIRES DU PARC SAINTE-BERNADETTE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Benoit Blanchette	<p>Monsieur Benoit Blanchette; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>M. Blanchette fait état d'un problème de voisinage dans son secteur.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME LE CITOYEN QUE MONSIEUR PIERRE-PAUL SAVIGNAC ET MADAME ÉRIKA DUCHESNE ASSURERONT UN SUIVI.</p>
Mme Fernande Desjardins	<p>Madame Fernande Desjardins; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>Mme Desjardins soumet deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) Mme Desjardins se plaint des inconvénients occasionnés par l'ajout de zone de stationnement sur rue réservé aux résidents dans son secteur.</p> <p>2) Mme Desjardins soulève une problématique de circulation sur les trottoirs aux abords des cafés-terrasses sur la rue Masson.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RAPPELLE À LA CITOYENNE QUE LE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC CONSTITUE UN PRIVILÈGE, QUE LE SYSTÈME DE VIGNETTE VISE À MIEUX ENCADRER L'ACCÈS AU STATIONNEMENT SUR RUE À L'INTENTION DES RÉSIDANTS D'UN SECTEUR.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME LA CITOYENNE DE L'EXISTENCE D'UNE NORME RÉGLEMENTAIRE QUI OBLIGE UN DÉGAGEMENT DE 1,5 MÈTRES ET QUE L'ON RAPPELERAIT LA RÉGLEMENTATION AUX COMMERÇANTS.</p>
M. Richard Côté	<p>Monsieur Richard Côté; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>M. Côté fait état de l'augmentation du coût des vignettes de SRRR, il s'inscrit en faux contre ce geste de l'arrondissement.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE L'OBJECTIF DES VIGNETTES ET LES RAISONS DE L'AUGMENTATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE.</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 7 juillet 2014

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Madame Raphaële Bourgon-Novel	<p>Madame Raphaële Bourgon-Novel; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>Questions : «Je suis propriétaire d'un condo sur la 1^{re} Avenue et je me demande pourquoi il n'y a pas de vignette de stationnement sur ma rue. J'habite le quartier depuis un an et il est très très rare que je puisse me stationner sur ma rue, j'ai pourtant une petite voiture. Il y en a sur plusieurs des autres avenues et donc je ne comprends pas pour il n'en va pas de même pour le 1^{re}.»</p>	F.W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND BONNE NOTE DE LA DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN SECTEUR DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX RÉSIDANTS, INDIQUE QU'UN PROCESSUS EST POSSIBLEMENT EN COURS SUR LA 1^{ÈRE} AVENUE ET ASSURE LE CITOYEN D'UN SUIVI.</p>
M. David Matroud	<p>Monsieur David Matroud; conseil d'arrondissement du 7 juillet 2014 :</p> <p>Question : « Bonjour, je voudrais savoir plus d'informations sur les plans à long termes pour la rue Saint-Dominique. Malgré la piste cyclable, les le boulevard St-Laurent et la rue Clark restent en priorité pour les gens en vélo. Le changement à une direction à une voie semble causer plus de congestion sur Beaubien et St-Laurent. »</p>	F.W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QUE LES TRAVAUX SOUS LE VIADUC SAINT-LAURENT SONT ACTUELLEMENT EN COURS ET QUE D'ICI LA FIN DE L'ÉTÉ LE TOUT SERA COMPLÉTÉ ET RÉGLERA LA PROBLÉMATIQUE.</p>